

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2018

Date de la convocation : 15/05/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient présents:

M. Thierry KOVACS, Président,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Manuel BELMONTE à M. Frédéric BELMONTE, Mme Michèle CEDRIN à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Annie DUTRON, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à M. Bernard LINAGE, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

Absents : M. Christophe BOUVIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **HABITAT** – Programme Local de l'Habitat : aide financière pour la création de logements locatifs sociaux à Chasse sur Rhône, Moidieu-Détourbe et Vienne

Rapporteur : Christophe CHARLES

NOTE DE SYNTHÈSE

Suite à la création de Vienne Condrieu Agglomération le 1^{er} janvier 2018, les deux Programmes Locaux de l'Habitat de ViennAgglo et de la CCRC restent exécutoires chacun sur le périmètre pour lequel il a été adopté. Par conséquent, les objectifs et les plans d'actions ainsi que les aides financières versées aux opérateurs sociaux pour améliorer l'équilibre financier des opérations de logement social sont maintenues.

L'Agglomération est sollicitée pour le financement de trois opérations de production d'offre nouvelle situées sur les communes de Chasse-sur-Rhône, Moidieu-Détourbe et Vienne, permettant la création de 47 logements locatifs sociaux (hors PLS).

Commune	Nom de l'Opération	Opérateur	Nombre de logements produits	Dont logements subventionnés	Montant de la subvention
Chasse sur Rhône	"Centre Bourg"	SDH	32 logements	14 PLUS – 8 PLAI	141 000 €
Moidieu-Détourbe	"Le Clos"	SEMCODA	47 logements	15 PLUS - 5 PLAI	122 500 €
Vienne	"19 rue de la Convention"	Advivo	5 logements	3 PLUS - 2 PLAI en AA	40 000 €

La première opération située Montée Saint-Martin dans le centre-bourg de Chasse sur Rhône, consiste en la construction en maîtrise d'ouvrage directe par la SDH d'un programme collectif mixte comprenant 22 logements locatifs sociaux, 10 logements en accession sociale, 2 locaux commerciaux en rez-de-Chaussée, ainsi que 47 garages en sous-sols et 10 places de stationnement en surface. Les logements sociaux étant accessibles, ils sont destinés à des locataires seniors. Cette réalisation sera la dernière étape d'une opération en renouvellement urbain. La commune avait précédemment sollicité l'EPORA pour l'aider à maîtriser le foncier et réaliser les travaux de réaménagement du terrain (démolitions...).

La deuxième opération située dans le centre village de Moidieu-Détourbe consiste en la construction en maîtrise d'ouvrage directe par la SEMCODA d'une opération mixte comprenant 24 logements locatifs sociaux dont 4 PLS non subventionnés, ainsi que 23 logements en accession sociale. Le programme compte également la réalisation de locaux commerciaux et l'aménagement d'espaces publics. Cet ensemble vient renforcer le centre village de la commune de Moideu-Détourbe.

La troisième opération est située 19 rue de la Convention, à côté de l'école Pierre et Marie Curie à Vienne. Elle consiste en la création de 5 logements locatifs sociaux, avec l'acquisition par Advivo d'anciens logements d'instituteurs auprès de la Ville de Vienne et la réalisation de travaux permettant leur mise en location.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, articles L.441 et suivants et L.351-1 et suivants caractérisant les logements locatifs sociaux,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU la délibération n°12-177 du conseil communautaire de ViennAgglo du 26 septembre 2012 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2012-2018,

VU la délibération n°12-178 du conseil communautaire de ViennAgglo du 26 septembre 2012 définissant le dispositif d'aides en faveur de la création et de la réhabilitation de logements locatifs sociaux,

VU l'avis favorable de la commission Habitat du 17 mai 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'octroi d'une subvention à la SDH d'un montant de 141 000 € en vue de la construction de 22 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI dans le cadre de l'opération "Centre Bourg" à Chasse sur Rhône. Cette subvention sera versée sous réserve de la décision de financement de l'Etat.

APPROUVE l'octroi d'une subvention à la SEMCODA d'un montant de 122 500 € en vue de la construction de 24 logements locatifs sociaux dont 20 PLUS et PLAI dans le cadre de l'opération "le Clos" à Moidieu-Détourbe. Cette subvention sera versée sous réserve de la décision de financement de l'Etat.

APPROUVE l'octroi d'une subvention à Advivo d'un montant de 40 000 € en vue de la création en acquisition-amélioration de 5 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI dans le cadre de l'opération "19 rue de la Convention" à Vienne. Cette subvention sera versée sous réserve de la décision de financement de l'Etat.

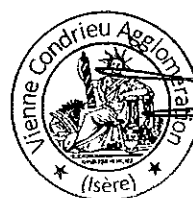
APPROUVE les modalités suivantes pour le versement de l'aide de Vienne Condrieu Agglomération, s'agissant d'opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe : 50% de l'aide seront versés sur présentation du permis de construire, puis les 50% restants sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux. Une convention de partenariat entre l'Agglomération et l'opérateur précisera le contenu et les modalités de réalisation de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 22 mai 2018

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



(Handwritten signature)
Thierry KOVACS

